

Intermédiation Locative (IML)

Porteur de l'action
SOLIHA Alpes du sud
22, Avenue Émile Didier
05000 GAP

Intervenants
NOM : Élodie AUBERGER, Julie ADAM.
☎ : 04 92 51 09 79
✉ : e.auberger@solihha.fr / j.adam@solihha.fr

PUBLIC CONCERNE

Personnes isolées ou familles sans domicile ou éprouvant des difficultés particulières, en raison de l'inadaptation de leur ressource ou de leurs conditions d'existence, pour accéder et se maintenir par leurs propres moyens à un logement décent et indépendant.

Ménage en difficulté orientés par le SIAO, notamment : ménage accueilli en chambre d'hôtel, sortant de CHRS ou de centre de stabilisation, occupant un logement concerné par la lutte contre l'habitat indigne, les ménages concernés par la prévention des expulsions locatives ou en situation d'expulsion locative, les ménages reconnus prioritaires au titre du droit au logement opposable.

MISSION

Loger le public concerné dans le parc privé via la location/sous location.

OBJECTIFS

Il s'agit de proposer un logement et un accompagnement sur une durée maximale ne pouvant excéder 18 mois. Mettre en place auprès du ménage occupant une gestion locative adaptée, un suivi individualisé dans une logique de prévention des risques (impayés, usages inappropriés du logement ...).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Captation par le Soliha Alpes du Sud de logements dans le parc privé pour y loger le public concerné. Location du logement et sous location aux occupants avec la signature d'un contrat d'accompagnement. La famille paye un loyer au SOLIHA Alpes du Sud, avec la déduction faite des allocations logements. Accompagnement de la personne pouvant aller jusqu'à 18 mois, comprenant :

- Aide à l'installation et ouverture de compteurs,
- Bon règlement du loyer avec un accompagnement budgétaire et administratif,
- Bon rapport de voisinage, et insertion dans le quartier,
- Recherche avec le ménage d'une solution adaptée vers un logement pérenne.

L'accompagnement social lié au logement repose à minima sur une visite à domicile par mois.

Il doit permettre aux occupants à terme d'accéder à un logement pérenne soit au terme du bail par le biais d'un soutien régulier soit par le biais d'un bail glissant.

PROFESSIONNELS IMPLIQUES

- Direction,
- Technicien de l'équipe pour le contrôle de décence et de la sobriété énergétique du logement,
- Coordinatrice sociale,
- Agent social de gestion locative,
- Conseillère en Économie Social et Familiale.

DUREE DE L'ACTION

L'action se déroule sur 6 mois qui peuvent être renouveler 3 fois jusqu'à une limite de 18 mois.

PROCEDURE D'ORIENTATION

Le ménage doit être orienté via la commission SIAO.

Un travail est réalisé en amont de l'acceptation : réalisation d'un diagnostic social et d'un projet logement.

CAPACITE ET LIEU DE REALISATION

31 logements du T1 au T4 ou plus, sur tout le département des Hautes-Alpes.

ASPECT FINANCIER

La participation financière du bénéficiaire :

- Est sollicitée
- Est obligatoire
 - Participation fixe
 - En fonction des ressources
- Ne conditionne pas l'entrée

Ouverture des droits de l'APL :

- OUI (le SOLIHA Alpes du Sud étant un organisme agréé)
- NON

Accessibilité Personnes à Mobilité Réduite : peut être étudiée.